



## **Y AURA-T-IL UN ACCORD CPPNI DANS LA BRANCHE ?**

Le 7 mai, l'ordre du jour de la réunion paritaire prévoyait une simple relecture du projet d'accord portant sur la création de la CPPNI dans la branche. C'est en fait une nouvelle séance de négociation qui s'est tenue au sujet de ce projet d'accord rejeté le mois dernier.

Nous avons pour notre part réaffirmé les revendications qui nous semblaient prioritaires dans le cadre de la mise en place d'une CPPNI, à savoir : La reconnaissance du temps passé en réunion de branche comme temps de travail effectif et le maintien du nombre de délégués pouvant participer à ces réunions.

Les autres organisations ont également insisté sur la question de la reconnaissance du temps passé en réunion comme temps de travail effectif.

Après plusieurs suspensions de séances et afin de débloquer la situation, une proposition a été présentée par les quatre organisations. Principalement, elles demandaient de régler la question du temps de travail et de monter à 8 la composition des délégations (aujourd'hui les délégations peuvent comporter 10 délégués et le projet d'accord en prévoit seulement 7).

La chambre patronale a refusé ce compromis et écrit dans le projet modifié, sans rire, que « les entreprises devront prendre en compte le calendrier des réunions paritaires fixées par la branche dans l'organisation des rythmes de travail des membres des délégations en situation de travail posté ».

Étant donné qu'aucun accord ne peut être soumis à extension sans avoir au préalable été négocié et validé par un accord majoritaire dans une CPPNI, il nous a semblé inopportun de continuer la journée de négociations sur le thème des reconnaissances CQP et de la Pro A alors même que nous venions de confirmer qu'aucun accord CPPNI n'avait été trouvé.

La chambre patronale a malgré tout soumis à signature cet accord jusqu'au 16 mai. Une prochaine réunion est programmée pour le mois de juin, reste à en connaître l'ordre du jour si personne ne signe le projet. Pour Force Ouvrière en tous cas, il serait bon de revenir aux choses sérieuses, donc de remettre la question des salaires et des primes conventionnelles sur la table !